

FAJA LOBI ASBL

BILAN D'OUVERTURE EN SYSBNEL AU 01 JANVIER 2026

(Exprimés en Dollars Américains)



Faja Lobi

MARS 2026



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE



**AU DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
FAJA LOBI ASBL
N°01, Avenue Haut Congo, Quartier de Gare
Commune de Gombe
Kinshasa-RDC**

RAPPORT DE COMPILATION DU BILAN D'OUVERTURE AU 01 janvier 2026

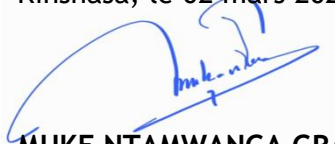
Nous avons compilé le Bilan d'ouverture de l'Asbl FAJA LOBI ci-joints sur la base des informations que vous nous avez fournies. Ce Bilan d'ouverture résulte de l'évaluation du patrimoine de l'entité en date 01 janvier 2026 et un résumé des méthodes comptables importantes et d'autres informations explicatives.

Nous avons réalisé la présente mission de compilation conformément à la Norme internationale de services connexes (Norme ISRS) 4410 (Révisée), Missions de compilation.

Nous avons appliqué nos compétences comptables et de rapportage financier pour vous assister dans l'établissement et la présentation de ces informations financières conformément au référentiel comptable SYCEBNL. Nous avons respecté les règles d'éthique pertinentes, y compris les principes d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle.

Ce bilan d'ouverture et l'exactitude et l'exhaustivité des informations utilisées pour le compiler relèvent de votre responsabilité. Etant donné qu'une mission de compilation n'est pas une mission d'assurance, nous ne sommes pas tenus de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations que vous nous avez fournies pour compiler ce Bilan d'ouverture. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ni de conclusion d'examen limité sur le fait que le Bilan d'ouverture a été établis conformément au référentiel comptable SYCEBNL.

Kinshasa, le 02 mars 2026



**MUKE NTAMWANGA GRACE
Expert-comptable Agréé ONEC
EC/18.00343**



Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en République Démocratique du Congo, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur.

À l'issue de ces diligences, nous constatons qu'à la date de rédaction du présent rapport, l'ASBL FAJA LOBI n'a pas encore procédé à la désignation d'un auditeur externe et/ou d'un commissaire aux comptes, alors que la durée légale du mandat est fixée à trois (3) ans, renouvelable.

Cette situation appelle une attention particulière, dans la mesure où la nomination d'un auditeur ou d'un commissaire aux comptes contribue au renforcement de la transparence financière, de la gouvernance et de la crédibilité de l'organisation vis-à-vis des partenaires et bailleurs de fonds. En outre, cette désignation constitue une obligation légale conformément aux dispositions régissant les entités à but non lucratif, notamment celles prévues par le SYBBL.

FAJA LOBI ASBL
BILAN AU 01 JANVIER 2026
(Exprimé Dollars Américains)

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE AU 01/01/2026		
			BRUT	AMORT ET DEPRE	NET
AA	IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA VENTE PROVENANT DE DONS ET LEGS NON ENCORE RECUE ET USURFRUIT TEMPORAIRE	5	-	-	-
AB	Immobilisations incorporelles		-	-	-
AC	Immobilisations corporelles et financières		-	-	-
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	286 400	-	286 400
AE	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		6 400	-	6 400
AF	Autres immobilisations incorporelles		280 000	-	280 000
AG	Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles			-	
AH	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	16 987 408	-	16 987 408
AI	Terrains		16 338 232	-	16 338 232
AJ	Bâtiments		225 889	-	225 889
AK	Aménagements, agencements et installations		109 500	-	109 500
AL	Matériel, mobilier et actifs biologiques		281 588	-	281 588
AM	Matériel de transport		32 200	-	32 200
AN	Avances et acomptes versés sur immobilisations			-	
AO	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		-	-	-
AX	Titres de participation		-	-	-
AY	Autres immobilisations financières		-	-	-
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		17 273 808	-	17 273 808
BA	Actif circulant HAO		-	-	-
BB	Stocks et encours		-	-	-
BC	Fournisseurs débiteurs		-	-	-
BD	Adhérents, Clients-usagers		-	-	-
BE	Autres créances		-	-	-
BT	TOTAL ACTIF CIRCULANT		-	-	-
BU	Titres de placement		-	-	-
BV	Valeurs à encaisser		-	-	-
BW	Banques, établissement financiers, caisse et assimilés	4	175 085	-	175 085
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		175 085	-	175 085
BU	Ecart de conversion-Actif				
BZ	TOTAL GENERAL		17 448 893	-	17 448 893

Les notes 1 à 7 font partie intégrante de ce bilan d'ouverture.

FAJA LOBI ASBL
BILAN AU AU 01 JANVIER 2026
(Exprimé Dollars Américains)

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 01/01/2026
			NET
CA	Dotation non consommable sans droit reprise	5	16 993 808
CB	Dotation non consommable avec droit reprise		-
CC	Droit d'entrée		-
CD	Dotation consommable		-
CE	Ecart de réévaluation		-
CF	Réserves		-
CG	Report à nouveau (+ou-)		-
CH	Résultat net de l'exercice (excédent + déficit -)		-
CI	Subventions d'investissement		-
CJ	Provisions règlements		-
CK	TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES		-
CW	Fonds affectés et provenant de dons et legs d'immobilisations	6	175 085
CX	Fonds reportés	7	280 000
AN	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles		-
CY	TOTAL FONDS AFFECTES ET REPORTEES		-
CZ	TOTAL RESSOURCES PROPRES ET ASSIMILEES		-
DA	Emprunts et dettes financières		-
DB	Dettes de location-acquisition		-
DC	provisions pour risques et charges		-
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		-
DE	TOTAL RESSOURCES STABLES		17 448 893
DF	dettes circulant HAO		-
DG	Adhérents, clients-usagers créditeurs		-
DH	Fournisseurs		-
DI	Autres dettes		-
DV	TOTAL PASSIF CIRCULANT		-
DX	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		-
DY	Ecart de conversion-Passif		
DZ	TOTAL GENERAL		17 448 893

Les notes 1 à 7 font partie intégrante de ce bilan d'ouverture.

FAJA LOBI ASBL
NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 01 JANVIER 2026

NOTE 1. ACTIVITES

FAJALOBI est créée depuis 2011, Par un sujet Belgique au nom de Monsieur Jürgen Heytens pour réaliser les activités de reboisement ; une activité qui consiste à produire de la biomasse, à la régénération forestière, à la protection du sol et à l'élimination des gaz à effet de serre par la séquestration du dioxyde de carbone (CO2).

Elle est enregistrée au ministère de l'environnement sous le numéro d'enregistrement 066/DRCE/SG/2014. De 2019 à 2022 elle a fonctionné sous le N° F92/34700 et le NIF ou le numéro d'impôts A192193R. c'est à partir du 19 Juillet 2023 que cette structure obtient son arrêté ministériel n°201/CAB/ME/MIN/J&GS/2023 du 19 Juillet 2023 accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif non confessionnelle dénommé : « FAJALOBI » en sigle FALO/ONG.

Les changements climatiques qui sont observés dans le monde représentent une menace pour les écosystèmes et également un défi au cœur du système économique mondial et des relations entre les États.

Le réchauffement du climat et la variation des précipitations aggravent le problème d'accès à l'eau et la non-productivité agricole surtout en Afrique. D'une façon générale, l'émergence d'un monde multipolaire entraîne une exacerbation de la compétition mondiale pour l'accès aux ressources naturelles, avec des conséquences environnementales et géopolitiques considérables. C'est pourquoi les thématiques écologiques (/environnementaux) sont au cœur des politiques de développement durable de coopération internationale.

C'est dans ce cadre de développement que l'ONGD FAJA LOBI veut inscrire ses activités pour la population d'IDIOFA en particulier et de la RDC en générale, dans la zone de forêt équatoriale spécifique. De façon spécifique, il s'agit pour l'ONGD d'apporter quelques réponses concrètes aux nombreux défis qui incluent :

- La pratique de l'agriculture pluviale itinérante de type traditionnel pratiquée par les familles rurales, avec l'utilisation de pratiques agricoles non durables liées à l'appât du gain rapide et/ou à la pression démographique sur les ressources naturelles, notamment l'augmentation des surfaces de cultures vivrières de subsistance sur brûlis non planifiées ;
- A la présence d'importantes surfaces des cultures de manioc en milieu forestier ;
- La pression des populations en provenance d'ailleurs à la recherche des terres cultivables ;
- La faible capacité des institutions traditionnelles et locales à gérer les terres et les ressources naturelles ;
- Les méthodes de caisson non appropriées utilisant beaucoup le bois de chausse ;
- Le manque d'information et/ou de formation de la population et/ou des autorités ;
- Le manque d'encadrement de la population et/ou des mesures règlementaires équilibrées et bien adaptées ;
- Disparition complète de certaines parties des forêts galeries (remplacées actuellement par les prairies/savane);
- Présences et naissance des érosions, détruisant l'avantage ces écosystèmes, réduction des terres arables ;
- Réduction de la durée de la jachère pratiquée par les familles rurales ;
- Diminution de la production agricole, diminution de leur revenu et donc appauvrissement des familles ;
- Exode rurale des jeunes (vers les grandes villes);

- Pour les femmes en particulier : dans le cadre de l'agriculture (pluvial) itinérante pratiquée par les familles rurales agriculture susceptibles d'être affectée par un changement climatique, la femme rurale et agricultrice reste confrontée quant à son autonomisation économique à plusieurs discriminations (dans l'accès durable et sécurité à la terre, dans l'accès à la technologie de l'information, faible encadrement technique, un accès limité au crédit agricole, difficultés dans l'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés).

Note 2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Présentation des états financiers

Le Bilan d'ouverture de l'association sont préparés conformément aux règles du Système Comptable des entités à but non lucratif SYCEBNL selon la méthode conventionnelle basée sur les coûts historiques telle que modifiée par la réévaluation des immobilisations à partir de l'exercice comptable 1988 par l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989 ;

2.2. Immobilisations corporelles & incorporelles

2.1. Méthodologie d'évaluation des plantations de reboisement

Dans le cadre de cette mission, une méthode spécifique d'évaluation des plantations a été adoptée afin de déterminer leur valeur historique et leur classification comptable.

Les différentes conventions conclues entre FAJALOB I et ses bailleurs indiquent que le coût moyen de plantation d'un hectare de reboisement est estimé à 2 000 USD. Ce montant a été retenu comme valeur historique de référence par hectare pour l'évaluation comptable des plantations arrivées à maturité.

2.1.1. Classification comptable des plantations

La comptabilisation des plantations est effectuée selon deux catégories principales :

a. Plantations ayant atteint l'âge de maturité (5 ans)

Les plantations ayant atteint l'âge de cinq (5) ans sont considérées comme des actifs stabilisés. Elles sont donc classées en immobilisations dans les comptes d'actifs de l'organisation. Elles sont comptabilisées pour leur valeur historique de 2 000 USD par hectare, correspondant au coût total de plantation tel que prévu dans les conventions avec les partenaires financiers.

b. Plantations n'ayant pas encore atteint l'âge de maturité

Les plantations dont l'âge est inférieur à cinq ans sont considérées comme des investissements en cours. Elles sont donc comptabilisées comme immobilisations en cours (encours) jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge de maturité.

c. Répartition des coûts de plantation par année

L'analyse technique des opérations de reboisement montre que les investissements liés à la plantation d'un hectare ne sont pas répartis de manière uniforme dans le temps. La première année représente la phase la plus intensive en investissements.

La répartition du coût total de 2 000 USD par hectare a été établie comme suit :

Année de plantation	Nature de la phase	Pourcentage du coût	Valeur estimée en USD
Année 0	Année de plantation (investissement initial)	53%	1 060
Année 1	Entretien et suivi de la plantation	24%	480
Année 2	Consolidation de la plantation	13%	260
Année 3	Entretien de croissance	6%	120
Année 4	Stabilisation	4%	80
Total		100%	2 000

Cette méthode a permis de reconstituer la valeur historique de chaque plantation selon son âge, facilitant ainsi leur comptabilisation correcte dans les états financiers.

d. Principe d'amortissement des plantations

Concernant les plantations ayant atteint l'âge de maturité, la mission a retenu le principe suivant : Jusqu'à preuve du contraire, aucun amortissement ne sera appliqué sur ces plantations tant qu'elles ne génèrent pas directement des avantages économiques mesurables pour l'organisation.

Toutefois, dans la perspective de la certification et de la valorisation des crédits carbone, ces plantations pourront générer des revenus futurs. À partir de ce moment, un taux d'amortissement approprié devra être appliqué, conformément aux prescriptions du SYSCOHADA/SYSBNL, afin de traduire la consommation progressive des avantages économiques associés à ces actifs.

e. Traitement comptable des pertes liées aux incendies

Dans certaines situations exceptionnelles, notamment en cas de feu de brousse, des pertes peuvent affecter les plantations.

Dans ce cas, la procédure suivante est appliquée :

- Réalisation d'un inventaire physique par le service technique de l'environnement ;
- Identification du nombre d'hectares détruits ;
- Détermination de l'âge des plantations concernées ;
- Constatation comptable de la perte sur base du coût historique correspondant.
- Cette méthode permet d'assurer une traçabilité et une fiabilité des ajustements comptables liés aux sinistres.

6. Évaluation des autres immobilisations

La valeur des autres actifs de l'organisation (matériels, équipements, infrastructures, etc.) a été déterminée sur base des pièces justificatives disponibles, notamment :

- Factures d'acquisition ;
- Contrats ;
- Documents de financement ;
- Pour ces immobilisations, les amortissements déjà consommés ont été recalculés afin de déterminer la valeur nette comptable (VNC) de chaque actif.

NOTE 3. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (USD 17 273 808)

Au 1er janvier 2026, les immobilisations incorporelles et corporelles, après évaluation, s'élèvent à **17 273 808 USD**. Ce montant représente la valeur nette comptable des actifs à cette date et reflète le patrimoine de l'ASBL.

N°	Désignation	Montant
1	Brevets, licences, logiciels et droits similaires	6 400
2	Autres immobilisations incorporelles	280 000
4	Terrains	16 338 232
5	Bâtiments	225 889
6	Aménagements, agencements et installations	109 500
7	Matériel, mobilier et actifs bioloques	281 588
8	Matériel de transport	32 200
	Total	17 273 808

Il convient de préciser que **FAJALOB** bénéficie, de la part de Monsieur Jurgen, d'un **usufruit temporaire** portant sur un bâtiment, évalué à **280 000 USD**. Cet usufruit confère à l'ONG le droit d'utiliser le bien et d'en percevoir les avantages économiques nécessaires à l'exercice de ses activités pendant une durée déterminée, la propriété juridique demeurant entre les mains du donateur.

Cette mise à disposition constitue un appui significatif au fonctionnement de l'organisation. Elle permet en effet à **FAJALOB** de disposer d'un espace dédié à la gestion administrative, à la coordination des projets et à l'organisation des activités communautaires, sans supporter les coûts liés à l'acquisition d'un immeuble.

Sur le plan de la gestion, cet usufruit temporaire est assimilé à une contribution en nature. Il renforce les capacités logistiques de l'ONG et facilite la mise en œuvre de ses programmes, notamment dans les domaines environnementaux et sociaux. Il témoigne également de la confiance et de l'engagement des partenaires envers les actions entreprises par **FAJALOB**.

NOTE 4. BANQUES ET CAISSES

Ce poste renseigne la trésorerie disponible en caisse et en banque disponible au 01 janvier 2026.

Désignation	Montant
Banque USD WRI	45 788
CAISSE WRI USD	112 774
CAISSE WRI CDF	16 523
Total	175 085

NOTE 6. DOTATION NON CONSOMPTIBLE SANS DROIT REPRISE (USD 16 993 808)

Ce poste est constitué principalement d'apports sous forme de donations provenant de partenaires, bienfaiteurs et institutions soutenant les activités de l'ONG. Ces contributions représentent une source essentielle de financement permettant à l'organisation de démarrer, de structurer et de développer ses projets, notamment dans les domaines environnementaux et sociaux.

Contrairement aux apports en capital réalisés par des associés dans une entreprise commerciale, les donations reçues par une ONG ne confèrent pas de droits de propriété. Elles sont généralement enregistrées comme des ressources affectées au fonctionnement général ou à la mise en œuvre de projets spécifiques. Ces fonds renforcent la capacité opérationnelle de l'organisation et contribuent directement à la réalisation de sa mission d'intérêt général, en particulier dans les actions de reboisement, de sensibilisation communautaire et de soutien aux communautés locales.

Il convient de préciser que ces donations traduisent un engagement de solidarité et un climat de confiance des partenaires envers l'ASBL FAJA LOBI. À ce titre, elles doivent être utilisées de manière transparente et conformément aux objectifs statutaires de l'organisation.

Au 1er janvier 2026, ce poste présente un solde de **16 993 808 USD**, correspondant aux différents fonds reçus des bailleurs pour le financement des activités, principalement les projets de reboisement. À la date de rédaction du présent rapport, l'ASBL FAJA LOBI a déjà procédé au reboisement de **9 277 hectares**, illustrant ainsi l'impact concret des ressources mobilisées.

NOTE 7. NOTE FONDS AFFECTÉS ET PROVENANT DE DONS ET LEGS D'IMMOBILISATIONS (175 085 USD)

Le fonds affecté restant correspond aux ressources financières reçues dans le cadre du projet financé par World Ressources Institute (WRI) et qui n'ont pas encore été entièrement utilisées à la clôture de l'exercice comptable.

Ces fonds sont considérés comme des ressources affectées, c'est-à-dire qu'ils sont destinés exclusivement à la réalisation des activités prévues dans le projet WRI, notamment celles liées aux actions environnementales, de reboisement et de sensibilisation communautaire menées par l'ONG FAJALOB.

Le solde restant représente donc la part des financements qui sera reportée sur l'exercice suivant afin de poursuivre l'exécution des activités du projet conformément aux engagements pris avec le partenaire financier. Ce montant doit être géré avec rigueur et transparence, en respectant les conditions d'utilisation et les objectifs définis dans l'accord de financement du projet.

NOTE 8. FONDS REPORTÉS (280 000 USD)

Ce poste renseigne, la valeur du bâtiment que Monsieur Jurgen a accordé à FAJA LOBI au titre d'usufruit temporaire. Cet usufruit confère à l'ONG le droit d'utiliser le bâtiment et d'en tirer les avantages nécessaires à l'exercice de ses activités pendant une durée déterminée, tout en laissant la propriété juridique du bien au donateur.